

MAIRIE  
De  
SALVIAC



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017.

Réunion publique à 18 heures.

Ordre du jour :

1. Délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux (art.L 2122-18 du code général des collectivités territoriales)  
Détermination du nombre des adjoints
2. Election éventuelle des nouveaux adjoints.
3. Fixation du taux des indemnités des adjoints
4. Fixation du taux des indemnités des conseillers municipaux délégués.
5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016.
6. Participation à l'opération « Commune 100% compostage édition 2017-2018 »
7. Mise à disposition d'un local partagé (ancienne école des filles)
8. Délibération de soutien à la motion Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.
9. Création d'un poste d'adjoint territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
10. Création d'un poste agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.
11. Répartition des charges des écoles primaire et maternelle (budget caisse des écoles 2015-2016)
12. Eclairage public (remplacement de 2 lanternes) par la FDEL (Fédération départementale d'Energies du Lot).
13. Projet d'installation du funérarium.
14. Questions diverses.

Présents : Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Viviane Iragne-Colin, Philippe Ruscassie, Philippe Balat, Hélène Bureau, Christian Doby, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet, Ingrid Puyo, Bernard Gay.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau.

1. Le maire indique qu'il a reporté les délégations détenues par le 1<sup>er</sup> adjoint Marcel Paul et qu'en conséquence, il y a lieu de voter son maintien ou non dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint sans délégation. Il explique qu'il s'agit du rôle du maire de s'assurer de l'exercice réel des délégations et d'en assumer les conséquences. Par vote à bulletin secret, (11 non, 1 blanc, 3 oui) le principe du non-maintien est adopté.

Le 2<sup>ème</sup> vote concerne le maintien de 4 adjoints ou la réduction à 3. Le maire propose la réduction à 3 et la désignation de 2 conseillers ayant délégation. Sur 14 votants, 12 non, 1 blanc, 1 oui, le nombre des adjoints est donc réduit à 3.

2. Compte-tenu du départ du 1<sup>er</sup> adjoint, automatiquement Anne-Marie Delpech (2<sup>ème</sup> adjointe) est nommée 1<sup>er</sup> adjoint, Xavier Leglaive 2<sup>ème</sup> adjoint, Elisabeth Ménadeau 3<sup>ème</sup> adjoint et Philippe Ruscassie et Viviane Iragne-Colin sont désignés conseillers ayant délégations.
3. Le taux des indemnités des adjoints est inchangé à 13,80% de l'indice 1022.
4. Le taux des indemnités des conseillers délégués est à 6% de l'indice 1022.
5. Philippe Ruscassie commente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 : le nombre d'adhérents raccordés est stable, mais l'intégration de la Ferme du Bouyssou amène à une situation difficile. Les résultats ne sont pas mauvais, pas de soucis de rejets dans le ruisseau de Pâques mais la station est vieillissante et des travaux sont à effectuer. Se pose également le problème de manque de terrains pour l'épandage des boues et le coût de traitements alternatifs. Le rapport est adopté.
6. Pas de participation de la commune à cette opération pour cette année.
7. Le Secours Catholique demande l'attribution d'un local partagé avec « Lot Aide à Domicile ». Le loyer annuel de 360€ sera réparti entre les deux utilisateurs. Le maire appelle l'attention sur le rôle social du Secours Catholique et du Secours Populaire compte tenu de la précarité de nombreux habitants.
8. Vote à l'unanimité de soutien à la motion Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.
9. Gérard Delmon passe d'adjoint territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe
10. Sabine Bach passe d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe.
11. Délibération d'autorisation d'émettre des titres de recettes pour les enfants de communes extérieures scolarisés à Salviac en maternelle et primaire.
12. Accord pour le remplacement de 2 lanternes par la FDEL.
13. Le conseil donne son approbation au projet d'installation d'un funérarium à proximité du cimetière du bourg.

#### Questions diverses :

Le maire rappelle les demandes concernant la halle des sports (chauffage, état général). Le collège exprime le besoin d'une salle pour pratiquer la gymnastique au sol. La commune propose que le local des anciens vestiaires de la piscine, qui n'a pas été reconverti en restaurant comme imaginé précédemment eu égard aux nuisances probables (odeurs etc) soit aménagé et présente un avant-projet. Le conseil donne son accord pour la demande de DETR.

Le maire

Alain Faucon

The image shows a circular official seal of the Mayor of Salviac. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRE DE SALVIAC" and "1870". A handwritten signature in black ink is written over the seal, appearing to read "Alain Faucon".